

NOTE A L'ATTENTION DE SON EXCELLENCE  
MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

OBJET : Centre de Rééducation de NSINDA.

Comme demandé par Votre Excellence en date du 17 janvier 1978 à la suite de la déclaration du Sous-Préfet de la Sous-Préfecture de Rwamagana selon laquelle :

- " Ikigo cy'ingorora-muco cy'i Nsinda gikwiye kwitabwaho cyane. Ni nayo umpanvu  
" dusaba ko muli icyo kigo haba umuganga uhashinzwe, ndetse byashoboka hakaba  
" dispensaire y'aho ifite ibyangombwa byose.  
" Bamwe mu bakozi b'icyo kigo bali bakwiye guhugurwa. Ikindi kibabaje cyane  
" abenshi mu bavuye muli icyo kigo aho gusubira iwabo, ubasanga na none mu  
" majyi.  
" Ikindi kandi kibabaje na none ni uko abazamva i Nsinda atalibo nzererezi  
" gusa, ahubwo inzererezi gusa, ahubwo inzererezi za kabuhaliwe zigasigara  
" ziyicaliye mu majyi.  
" Ibyo ababibona bakaba bavuga ko bilimo akarengane".

Je me suis rendu au Centre de rééducation de Nsinda.

I- Constatations :

1. Propreté : ce qui frappe dès l'entrée de ce Centre, c'est la propreté qui y règne tant à l'intérieur qu'aux alentours.
2. Entrée : fermée par une grille en fer avec un portier en permanence.
3. Eau : 1 robinet pour tout le centre.
4. Closure: en roseaux.
5. Bureau : 1 qui abrite: - le Directeur du Centre  
- le S/Directeur  
- le Secrétariat  
avec comme matériel :  
1 armoire (moyenne)  
1 petite armoire (sorte de buffet)  
2 tables de bureau.
6. Nombre de femmes internées: 62, toutes arrivées après les arrestations de novembre 1977. Parmi ces femmes figurent 6 mères avec enfants dans ce Centre tandis qu'une dizaine attend famille.
7. Personnel : - 1 Directeur du Centre (D5 de Shyogwe) qui était sous-directeur de prison à Ruhengeri.  
Il est au Centre depuis novembre 1977.  
- 1 Sous-Directeur.

- une équipe de 10 jeunes filles dont
  - une monitrice sociale diplômée de l'Ecole Sociale de Karubanda : elle est, de l'avis même du S/Préfet, l'épine dorsale du Centre grâce à son dévouement et à sa compétence;
  - 1 sortie de l'Ecole Technique de Romera
  - 8 familiales dont 4 sont normalement destinées à Niyove.

8. Si on accorde toute l'attention au passage du discours du S/Préfet, on constate qu'en fait il n'y a que des Hutukazi qui sont enfermées au Centre de Nsinda.

## II-Problèmes :

1. Insuffisance manifeste des locaux surtout si l'on compte du fait que parmi les internes figurent :
  - a) des femmes enceintes
  - b) des femmes avec bébés
  - c) des malades autres que celles atteintes de maladies dites "honteuses".

De plus il faudrait plus de bureaux où le personnel soit à même de travailler à l'aise.

2. Matériel : Un des objectifs du Centre étant de travailler à la récupération des délinquantes pour la société, il est indispensable que des moyens soient fournis en suffisance.  
Ainsi par exemple, le Centre étant appelé à apprendre à lire à celles qui ne le savent pas et des métiers pour qu'à la sortie les intéressées puissent se débrouiller autrement que par la prostitution, il est indispensable que du matériel scolaire soit fourni en suffisance à ce Centre. Ce n'est pas le cas actuellement, outre que le Centre n'a pas de documentation pour s'informer en vue de former et d'éduquer.  
Il en est de même du matériel de cuisine et de couture.

3. Nourriture : Le Ministère de la Justice approvisionne le Centre en farine et en haricots, nourriture réglementaire quotidienne des internes.  
Cependant, un problème grave se pose surtout au sujet de celles qui doivent allaiter leurs enfants, car ce régime n'est pas pour favoriser l'allaitement. D'où risque de rachétisme pour les petits, alors que si le Ministère fournissait aussi du lait ou de la farine de sorgho, ces enfants seraient moins menacés.

4. Soins médicaux : Le problème a été souligné par le Sous-Préfet dans le passage repris plus haut. Mais à défaut d'un médecin permanent, il faudrait au moins un assistant médical et une accoucheuse attachés au Centre en permanence avec un équipement nécessaire. L'aide-infirmier actuel ne répond pas au besoin du

Centre en soins médicaux (ni sa compétence ni les moyens ne lui permettent d'être utile au Centre). Finalement il y a lieu d'envisager peut-être un dispensaire pour ce Centre qui pourrait éventuellement desservir la population locale.

5. Clôture : de l'avis du Directeur du Centre, il est nécessaire qu'une clôture en briques remplace la clôture actuelle en roseaux pour raison de sécurité.
6. Eclairage : Le Centre dispose de quelques lampes à pétrole (pas même de niveau Coleman). On se débrouille avec ce qu'on a, mais le pétrole manque depuis un certain temps. Ainsi, à la tombée de la nuit, c'est l'obscurité la plus totale partout. Telle était la situation qui m'a été dépeinte le jour de mon passage. En fait, pour un Centre de ce genre, un groupe électrogène est nécessaire, mais je n'ignore pas que les moyens financiers font défaut. Le minimum est en tous cas de lui procurer du pétrole.
7. Problème de l'âge et de la maturité des "Familiales" qui sont affectées au Centre.

La monitrice sociale dont il a été question plus haut de même que le Sous-Préfet m'ont signalé qu'il faudrait à défaut des femmes, des jeunes filles ayant déjà travaillé et munies d'une certaine expérience pratique dans la vie. Les jeunes filles sortant des familiales font ce qu'elles peuvent mais elles sont trop jeunes pour être affrontées aux problèmes des femmes internées dans le Centre et pour comprendre ces problèmes.

Techniquement elles font ce qu'elles peuvent, mais il faudrait plus de monitrices ou d'assistantes sociales ayant quelques années de pratique et âgées de plus de 18 ans. Elles pourraient encadrer les familiales et favoriser l'efficacité. Le milieu du Centre est spécial.

8. Le Service du Ministère chargé de suivre l'évolution du Centre.  
(Direction: Administration Pénitentiaire, Bureau: Production et Approvisionnements) ne semble pas répondre à temps aux démarches que fait la Direction du Centre. Celle-ci n'a pas été explicite mais tous ces problèmes auraient été déjà soumis par correspondance au Ministère de la Justice sans qu'il y ait des suites, ce qui handicape aussi le Centre.
9. Le Sous-Préfet de Rwamagana m'a signalé qu'un des problèmes graves dans le Centre est que le Directeur actuel tape sur ces femmes; il a introduit le système du fouet et certaines de ses victimes viennent se plaindre à la Sous-préfecture. Le Centre n'étant pas une prison, ces pratiques sont à bannir. C'est bien un Centre de rééducation avant tout et non un Centre de répression même si les personnes qui y séjournent voient leurs libertés limitées.

En fait, rien n'a préparé ce Directeur à ce genre de fonctions (c'est un enseignant devenu Directeur de Prison et aujourd'hui Directeur du Centre de rééducation). Il ne faudrait pas qu'il y ait confusion entre le traitement infligé aux prisonniers et celui réservé aux personnes gardées dans un Centre de rééducation.

III- En guise de conclusion de ce bref rapport, je pense que les points suivants devraient retenir spécialement l'attention :

- 1) Le Ministère de la Justice devrait davantage se pencher sur ce Centre en examinant toutes les possibilités de le rendre efficace dans le sens des arrêtés présidentiels n°234/06 du 21 octobre 1975 (surtout art. 1 = ateliers de travail, art. 2 = internement et rééducation, art. 6 = travaux à organiser dans le Centre) et n°45/06 du 12 avril 1976 (art. 2 = désignation du Directeur et du personnel, art. 7 = concours de fonctionnaires autres que ceux du Centre à la formation et à l'éducation des internés). Il faudrait donc une planification des activités.
- 2) Veiller à choisir un bon Directeur qui ne voit pas ce Centre avant tout comme une prison.
- 3) Autant que possible mettre un personnel mûr dans le sens de l'expérience dans le travail.
- 4) Envisager les possibilités d'extension des locaux.
- 5) Mettre un médecin ou un assistant-médical et une accoucheuse à la disposition du Centre.
- 6) Essayer de ne pas garder dans le Centre les femmes avec leurs bébés.
- 7) Mettre quelques robinets supplémentaires dans le Centre.
- 8) Le Ministère de la Justice devrait veiller à être régulier dans la réponse aux questions lui soulevées par le Centre que ce soit pour le matériel ou pour les vivres.
- 9) Examiner la possibilité de mettre un groupe électrogène ou un petit moteur à la disposition du Centre.
- 10) Le Centre n'est pas destiné à une catégorie ethnique mais toutes celles qui sont dans les mêmes conditions devraient y être conduites et gardées.

Kigali, le 21 janvier 1978.

D. NUREGO

Directeur Général du Service des  
Affaires Politiques et Administratives à la Présidence de la République.